

Enseignement supérieur, recherche et technologie

ÉTUDES MÉDICALES

Liste et réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine

NOR : MENS0402086A

RLR : 432-3b

ARRÊTÉ DU 22-9-2004 JO DU 6-10-2004

MEN - DES A12

SAN

Vu code de l'éducation ; D. n° 2003-76 du 23-1-2003 ; D. n° 2004-67 du 16-1-2004 ; avis du CNESER du 21-6-2004.

Annexe T

DIPLOME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

- DURÉE : CINQ ANS

I - Enseignements (trois cents heures environ)

A) Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de recherche clinique et épidémiologique en anesthésie-réanimation.

- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en anesthésie- réanimation.

B) Enseignements spécifiques

- Anatomie fonctionnelle appliquée à l'anesthésie ; physiologie, pharmacologie et physique appliquées à l'anesthésie-réanimation ;

- Douleur, analgésie-anesthésie loco-régionale ;

- Fonction respiratoire et anesthésie ;

- Fonction cardio-vasculaire et anesthésie ;

- Système nerveux et anesthésie ;

- Troubles du métabolisme et anesthésie ;

- Hémostase et transfusion ;

- Anesthésie en obstétrique ;

- Anesthésie pédiatrique ;

- Anesthésie en ORL, ophtalmologie et stomatologie ;

- Anesthésie en chirurgie générale ;

- Réanimation respiratoire ;

- Réanimation cardio-vasculaire ;

- Réanimation neurologique ;

- Réanimation et milieu intérieur-nutrition ;

- Réanimation pédiatrique et en obstétrique ;

- Réanimation et pathologie infectieuse ;

- Réanimation digestive ;

- Réanimation en traumatologie ;

- Médecine d'urgence ;

- Évaluation et éthique en réanimation.

II - Formation pratique

A) Sept semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées d'anesthésie-réanimation, dont quatre semestres dans des services d'anesthésie comprenant la pratique de l'anesthésie et des soins périopératoires dans les spécialités suivantes :

- chirurgie générale ;

- chirurgie pédiatrique ;

- chirurgie du segment céphalique (oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie, stomatologie) ;

- chirurgie orthopédique ;

- chirurgie urologique ;

- chirurgie thoracique et cardiovasculaire,

et trois semestres de formation en réanimation dont au moins deux doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Au moins un semestre doit être effectué dans un service de réanimation adulte ou pédiatrique.

Les autres semestres peuvent être effectués : soit dans un service d'aide médicale urgente, soit dans une structure d'anesthésie en chirurgie cardiothoracique ou en neurochirurgie, ou bien dans un service d'urgence comportant une activité de déchocage.

B) Un semestre dans un service de réanimation hospitalo-universitaire ou conventionné agréé pour le DESC de réanimation médicale.

C) Deux semestres dans des services agréés pour la spécialité.

La formation pratique hospitalière comprend la participation à des gardes formatrices dans la spécialité.